

Cit'ergie

European Energy Award®



Ville de Dijon

Dijon référence écologique : la stratégie énergétique au cœur des projets



© Ville de Dijon

Portrait

Type de collectivité : **Commune**

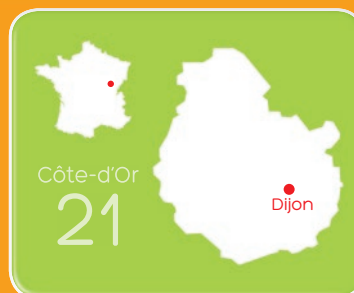
Population : **156 133 habitants**

Région : **Bourgogne**

Obtention du label : **2013**

Niveau actuel du label : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : **2017**



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La ville de Dijon ambitionne de devenir une référence en matière d'écologie urbaine et a fait le choix de développer une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique.

Dès 2008, le Sénateur-Maire, François Rebsamen, signe la Convention des Maires. Dijon participe à l'appel à projet de l'ADEME Bourgogne et du Conseil Régional de Bourgogne et s'engage, avant le Grenelle, dans la réalisation d'un Plan climat exemplaire conjointement avec le Grand Dijon. Parallèlement, Dijon se lance dans le processus Cit'ergie®, pour

le suivi et l'évaluation de la politique énergie climat. La reconnaissance Cap Cit'ergie® est obtenue en 2010.

En 2012 le Conseil Municipal délibère son Plan Climat Energie Territorial en positionnant plus fortement encore Cit'ergie® comme l'outil d'animation, de mise en œuvre et d'évaluation du Plan Climat. Celui-ci, articulé avec les enjeux du Plan Climat du Grand Dijon, a débouché sur la création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions commun et complémentaire.

Ils ont dit...

« Cit'ergie® c'est à la fois pour Dijon une pédagogie et une dynamique. C'est le levier nécessaire pour avancer sur l'énergie mais plus globalement la possibilité d'interpeller tous les secteurs de la vie d'une collectivité. Enfin c'est un challenge collectif qui a permis d'avoir une lecture transversale de nos actions. »

JEAN-PATRICK MASSON,
ADJOINT AU MAIRE
EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label européen energy award® (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

En savoir

Chef de projet
écologie urbaine :
Oanez Codet-Hache
03 80 74 59 36
ocodet-hache@ville-
dijon.fr

Site de la ville de
Dijon :
www.ville-dijon.fr

Site du label
Cit'ergie® :
www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® :
[www.european-
energy-award.org](http://www.european-energy-award.org)

Conseiller Cit'ergie® :
Sébastien Denis



Cit'ergie[®] permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie[®] :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de Dijon dans les six domaines du label

Développement territorial

Le PLU, le PLH, le PDU et le SCOT ont été révisés parallèlement afin de prendre en compte les grands projets structurants (tram, réseau de chaleur) et les enjeux énergétiques et climatiques. Un outil opérationnel et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage a été réalisé afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement. Les EPLAAD sont certifiées ISO 14 001 et EMAS, et l'ISO 14 001. L'ISO est appliquée à toutes nouvelles opérations d'aménagement d'habitat et de parcs d'activités qui leur sont confiées. Le référentiel de travail a permis de réaliser la liste des impacts environnementaux.

Patrimoine de la collectivité

200 agents ont été regroupés dans un bâtiment, rénové au niveau BBC, instrumenté pour suivre les consommations, et exemplaire en matière de mobilité douce, en lien avec le PDA et le développement des stations d'auto-partage. Le raccordement de bâtiments communaux au Réseau de Chaleur Urbain a été étudié. Le contrat de maintenance des installations d'éclairage public intègre un diagnostic global des installations. Il fixait un objectif de réduction des consommations énergétiques de 29% en 2015, réévalué en 2012 à - 43%. La consommation des décorations lumineuses a été divisée par 6.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Un nouveau réseau de chaleur (photo 1) a été construit sous l'une des nouvelles lignes du tramway, qui devrait permettre d'économiser 34 000 teCO₂ par an à l'horizon 2020. L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) récupère la chaleur produite par la combustion des déchets afin de produire de l'électricité et de la réinjecter dans le réseau de chaleur, où elle apportera 20% de l'énergie. La construction d'une nouvelle chaudière biomasse doit permettre de porter à plus de 60% la part en énergie renouvelable des deux réseaux de chaleurs existants.

Mobilité

Deux lignes de tramway ont été inaugurées (photo 2), le centre ville est piétonnisé, les pistes cyclables développées ; le tout est articulé avec une politique de stationnement et de circulation.

Un Partenariat Public Privé (PPP) pour les équipements électriques et l'approvisionnement en énergie du tramway a intégré un volet maîtrise de l'énergie et production d'énergie renouvelable et de récupération, en tenant compte des opportunités du projet, des mécanismes financiers pour encadrer la facture énergétique, et du partage des risques liés à la consommation.

Un PPP a été signé en 2013 afin de renouveler 50% de la flotte existante par des bus hybrides qui réduisent de 30% les consommations d'énergie.

Organisation interne

Deux services sont mutualisés : le Service Ecologie Urbaine, en charge des Plans Climat Energie Territoriaux de Dijon et de Grand Dijon, et le Service de l'énergie, créé pour gérer le patrimoine des deux collectivités et en charge de la Stratégie de déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur le territoire du Grand Dijon. Un dispositif de référents a été mis en place. Deux comités liés au PCET suivent le dispositif IlliCommunes, animé par Grand Dijon et auquel participe la Ville. Un logiciel multipostes est déployé pour le suivi, l'évaluation et le reporting des Plans Climat Dijon et Grand Dijon.

Communication et coopération

Dans le cadre du programme européen Rêve d'Avenir, Dijon a été en 2012 la ville test de l'outil Wattact, qui a pour vocation de mobiliser massivement la population, et expérimenté dans le cadre du concours Familles Eco-Logis. Le procédé « eau verte », mis au point par le Grand Dijon et la Lyonnaise des Eaux, limite les consommations d'eau potable grâce à un système de recyclage des eaux d'infiltration. La politique d'économie d'eau municipale comprend d'autres volets : gestion différenciée des espaces verts, « 0 phyto », charte écocitoyenne du sport, cuve de stockage des eaux pluviales sous l'auditorium, compteurs de toutes les fontaines municipales...



1 - Pose du réseau de chaleur

© Grand Dijon



2 - Inauguration de deux lignes de tramway

© Ville de Dijon

